



Construction d'une maison neuve et limite de propriété

Par Visiteur

Nous sommes en construction d'une maison neuve , nous avons finis la maçonnerie.

Suite à cela notre voisin veut monter un mur de deux mètres sur sa limite de propriété qui sera contre notre mur pour éviter de nous laisser crépir.

Notre question est , doit il pour monter ce mur faire une demande préalable au près de la mairie ?

Peut on faire quelque chose pour contester?

Par Visiteur

Cher monsieur,

Nous sommes en construction d'une maison neuve , nous avons finis la maçonnerie.

Suite à cela notre voisin veut monter un mur de deux mètres sur sa limite de propriété qui sera contre notre mur pour éviter de nous laisser crépir.

Quel est l'intérêt de crépir côté voisin si ce dernier veut monter un mur presque accolé au votre?

Notre question est , doit il pour monter ce mur faire une demande préalable au près de la mairie ?

Si le mur est inférieur à 2 mètre, alors il n'a pas d'autorisation à avoir. Si non, il doit faire une déclaration préalable de travaux et il n'existe pas à priori de moyen de contester cette construction.

Très cordialement.